RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 1 6 JUIN 2017

portant nomination des examinateurs spécialisés des concours externe et interne pour le recrutement dans le corps de chef de travaux d'art du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2016

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°92-260 du 23 mars 1992 modifié portant création du corps des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture et fixant les dispositions statutaires applicables à ce corps ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 modifié fixant les branches professionnelles dans lesquelles sont ouverts les concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 modifié relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 relatif au programme des concours de recrutement des chefs de travaux d'art,

Vu l'arrêté du 30 novembre 2016 autorisant, au titre de l'année 2016, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne de recrutement dans le corps de chef de travaux d'art du ministère de la culture et de la communication,

Arrête:

Article 1er

Sont nommés en qualité d'examinateurs spécialisés des concours externe et interne pour le recrutement dans le corps de chef de travaux d'art, organisés au titre de l'année 2016, pour évaluer l'épreuve écrite d'admission de langue étrangère :

- Madame Fiorenza DONELLA, professeur agrégé de classe normale, enseignante de langue italienne, lycée Lakanal, Sceaux ;
- Madame Myriam LACHÉ, professeur agrégé de classe normale, enseignante de langue espagnole, lycée Marcelin Berthelot, Saint-Maur-des-Fossés ;
- Madame Marie-Claude NOUCHI, professeur agrégé de classe normale, enseignante de langue allemande, école supérieure du professorat et de l'éducation, Paris.

Article 2

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 1 6 JUIN 2017

La ministre de la culture.

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY